

Conseil municipal

Du 16 février 2021 à 18h30

Sont présent(e)s : Eric BERDIEL, Nicole CIAMOUS, Christian MOREL, Pierre-Jean EYMAR DAUPHIN, Isabelle CHOUQUET, Richard LONG, Richard BOUCHACRA, Florence BASSET, Jacqueline BUCHER.

Est excusée : Aurélie DURAND (a donné procuration à F. BASSET)

Secrétaire de séance : Nicole CIAMOUS

Ordre du jour :

Validation du CR du 8 décembre 2020

- 1) **Aménagement d'une plate-forme de stockage du bois**
- 2) **Sécurisation de la traversée de Poligny : chef lieu, les Forestons, Villeneuve**
- 3) **Convention avec le CAUE**
- 4) **Opération de goudronnage**
- 5) **ONF : Assiette de coupes pour 2022**
- 6) **Fermeture des trésoreries de notre territoire**
- 7) **Compte de gestion et compte administratif commune**
- 8) **Compte de gestion et compte administratif école**
- 9) **Temps de travail secrétariat**
- 10) **Dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- 11) **Questions diverses**

1. Aménagement plate-forme de stockage du bois :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de création d'une plate-forme de stockage de bois est en cours de réalisation sur une parcelle communale située le long de la RN 85 au bord du DRAC en dessous du lieu-dit « Terre Dieu ». Il est porté par le Conseil Départemental du 05 par la préfecture (DDT), divers acteurs publics et privés de la filière bois haut-alpines mais aussi RTE.

Son but est destiné à améliorer la récolte du bois en zone de montagne pour pérenniser l'approvisionnement des chaufferies locales de bois. La plate-forme sera mise à la disposition des exploitants forestiers afin de leur permettre pendant la période hivernale d'exploiter le bois notamment de le stocker, de le trier...

Le financement de ce projet sera pris en charge par RTE à hauteur de 99 % du montant total estimé à 1 244 €. Le reste à charge pour la commune sera de 1 % soit 12,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été présenté,
- Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de RTE (plan d'accompagnement de projet) pour la réalisation de l'opération de création/amélioration d'une place de dépôt de bois,
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,
- Certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

2. Sécurisation de la traversée de POLIGNY :

Afin d'améliorer la sécurité des personnes dans les divers villages de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les mesures en place ne sont pas suffisantes pour faire ralentir les véhicules (panneaux limitation de vitesse et de rappel de carrefour avec priorité à droite ou céder le passage, signalétique au sol, rétrécissement de la chaussée...). Il poursuit en précisant que dans ce but plusieurs réunions ont eu lieu entre conseillers municipaux mais aussi avec le responsable des Services Techniques de ST BONNET.

Monsieur le Maire rappelle les mesures retenues :

- Validation de la limitation de vitesse à « **30 km/h** » dans le chef-lieu, les Forestons et Villeneuve ;
- Au **chef-lieu** : création d'une chicane à l'entrée Sud par l'utilisation de séparateurs en bois et d'une signalétique associée ;
- A l'entrée des **Forestons** côté Ouest (Le NOYER), création d'une chicane avec l'utilisation de séparateurs en bois et d'une signalétique associée ; dans la continuité, matérialisation sur le sol de chaque côté de la chaussée d'une « **piste cyclable** » afin de réduire la largeur de la chaussée ;
- A **Villeneuve, route du Riou Bel**, mise en place sur la bordure végétalisée de la chaussée de séparateurs en bois pour bien marquer l'étroitesse de la route et faire ralentir les véhicules !

Dans ce but, des devis ont été demandés pour réaliser ce projet. Le montant total est estimé à **6 072 €**. Pour sa réalisation une demande de subvention sera demandée au Département à hauteur de 30 % soit **1 821 €**. Le reste à charge pour la commune sera de **4 250 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été présenté,
- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès du Département des Hautes-Alpes,
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.

3. Convention CAUE : utiliser :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de bâtiment(s) communaux et d'aménagement des espaces publics du village, le conseil municipal a fait appel au CAUE (***conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement***) pour l'aider dans sa démarche.

Pour lancer ce projet, une réunion de travail a été organisée le 8 janvier 2021. Dans la continuité de ce dossier et en vue du lancement de la démarche, une convention a été adressée par le CAUE à la mairie. Le montant total de l'intervention du CAUE s'élève à 3 575 € soit 11 jours à 325 € / jour. L'opération n'est pas assujettie à la TVA. Ce projet pourra être intégré dans un dossier plus général de demande de subventions.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent la proposition de retenir le CAUE (***conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement***) pour aider la commune dans le projet de réhabilitation de bâtiment(s) communaux et d'aménagement des espaces publics du village,
- Approuvent les termes de la convention proposée,
- Autorisent le Maire à signer la convention et acte relatif à ce projet.

4. Goudronnage :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser en 2021 les travaux de goudronnage de la route du RIOU BEL située à Villeneuve. Faute de subventions, ce projet déjà programmé en 2020 n'avait pas pu être réalisé. Il permettra de rénover le revêtement de la route de la chapelle St Anne à la sortie du village.

Un devis a donc été demandé à la Sté ROUTIERE DU MIDI qui a répondu favorablement à la demande avec une offre d'un montant de **23 220,00 € TTC soit 19 350, 00 € HT** pour un enrobé à chaud. Dans la continuité, une demande de subvention sera faite auprès du Département pour aider la commune à financer ces travaux à hauteur de 55 %. Le montant de la subvention s'élèvera à **10 643,00 €**, le reste à charge pour la commune sera de **8 707,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le projet de goudronnage de la route du RIOU BEL à Villeneuve,
- Adopter le Plan de Financement présenté et inscrire les crédits au budget 2021,
- Donner tous pouvoirs au Maire pour la réalisation des travaux et l'obtention de la subvention.

5. ONF / ASSIETTES DES COUPES POUR 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, une lettre de l'ONF lui a été adressée pour lecture aux conseillers. En effet, l'Office national des forêts (ONF) est tenue chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette

Une proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2022 dans la forêt relevant du Régime Forestier de POLIGNY est ainsi portée à la connaissance du Conseil municipal.

Il précise qu'il appartient à la commune d'adopter une délibération se prononçant sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2022. Les parcelles A et R seront ainsi proposées à la vente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022,
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées,
- Pour les coupes inscrites, précise la destination « à la vente » des coupes de bois.

6. Compte de gestion et compte administratif communes :

Madame Jacqueline BUCHER, conseillère municipale présente le compte administratif et le compte de gestion de la commune :

Section de Fonctionnement :

- Résultat reporté de l'exercice précédent :... + 194 358,32 €
- Dépense de l'exercice :273 652,12 €
- Recette de l'exercice :285 084,25 €
- Résultat de fonctionnement :.....+ **205 790,45 €**

Section d'Investissement :

- Résultat reporté de l'exercice précédent :.....- 15 201,89 €
- Dépense de l'exercice : 25 846,57 €
- Recette de l'exercice :95 197,65 €
- Résultat d'Investissement :.....+ **54 149,19 €**

Résultat global de clôture :

- Solde cumulé :+ **259 939,64 €**

Après présentation des comptes administratifs 2020 de la commune par Madame Jacqueline BUCHER, Madame Nicole CIAMOUS, 1ère adjointe, propose aux membres du conseil municipal d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 de la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les résultats des comptes de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 de la commune. Le maire n'a pas pris part au vote.

7. Compte de gestion et compte administratif école :

Le budget de l'école de la commune est un petit budget qui s'équilibre à hauteur de - 2 617,19 €

Après présentation des comptes administratifs 2020 de l'école par Madame Jacqueline BUCHER, Madame Nicole CIAMOUS, 1ère adjointe, propose aux membres du conseil municipal d'approuver les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 pour la caisse des écoles.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2020 de l'école. Le maire n'a pas pris part au vote.

8. Fermeture des trésoreries de notre territoire :

Monsieur le Maire expose que notre commune, que nos communes de nos vallées et donc notre population a besoin du soutien du Service public. Dans ce contexte la fermeture des trésoreries de ST BONNET et de ST JEAN ST NICOLAS par l'administration des finances et l'obligation fait aux habitants de la vallée, de la commune de se rendre à la trésorerie de Gap distante de 25 km ou de communiquer avec l'administration par Internet sont des non-sens inacceptables.

Les élus de la commune de POLIGNY manifestent par la présente délibération, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la vallée, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs locaux et demandent que soit respectée la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de voter une délibération d'opposition à ce projet de fermeture

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Vote contre la suppression des trésoreries de son ressort territorial et donc vote pour leur maintien,
- S'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors la gendarmerie,

9. Temps de travail secrétariat :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de l'augmentation des tâches administratives de la commune, il y a lieu d'augmenter le temps de travail du secrétariat de mairie.

A ce jour, le nombre d'heures réalisé par le secrétariat de mairie est de 17h / semaine. A cela s'ajoute régulièrement des heures complémentaires. Compte tenu de ces éléments, il propose d'élever le nombre d'heure du secrétariat à 20 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation du nombre d'heure du secrétariat de 17 heures à 20 heures hebdomadaire,

Monsieur le maire poursuit en précisant les nouvelles heures du secrétariat de la mairie :
Lundi : 14h-18h (ouverture au public), Mardi : 10h-12h / 13h – 17h, Jeudi : 10h-12h / 13h – 17h et
Vendredi : 14h - 18h (ouverture au public).

10. Dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Monsieur le Maire indique que préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors chapitre 16, à savoir :

Budget de la commune :

- Chapitre 20 : 7 561,85 €
- Chapitre 21 : 9 500 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Questions diverses

1) Les lignes directrices de gestion (LDG) :

Monsieur rappelle l'obligation qu'il incombe à la mairie de mettre en œuvre ce dossier qui couvre deux volets :

- La mise en place d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines à savoir l'étude des effectifs, la gestion de la masse salariale, le temps de travail, les conditions de travail, la politique de recrutement, la politique indemnitaire, la mobilité, la politique de formation, l'égalité professionnelle, la politique d'action sociale...
- L'établissement des orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels qui doivent définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités. C'est le volet « carrières » des LDG. Elles doivent formaliser les critères d'avancement et de promotion interne pour les fonctionnaires ainsi que les critères de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle. (Efforts de formation, diversité des parcours professionnels, prise en compte de l'ensemble des activités professionnelles...).

1) Modification simplifiée du PLU : le dossier suit son cours et a été adressé aux différentes administrations pour avis avant sa présentation au public.

- 2) **Coupe d'affouage 2019/2020** : un arrêté municipal mettra fin à cette coupe d'affouage au 15 juin 2021.
- 3) **« RESTOS DU COEUR »** : suite à leur demande et compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, une subvention exceptionnelle de 500 € sera donnée à cette association.
- 4) **Fleurissement de la commune** : un projet de fleurissement de la commune a été retenu pour cette année. Un devis communiqué par « Les jardins du Champsaur » a été validé par le Conseil municipal. Il s'élève à 938 € TTC.
- 5) **Elections « départementale et régionale »** : elles sont programmées les 13 et 20 juin 2021 le jour de trail du Col du Noyer si celui-ci peut être organisé. En conséquence, le lieu du scrutin devra être déplacé dans un autre local que la salle des fêtes. Entre outre, deux bureaux de vote devront être mis en place ce qui va multiplier le nombre de personnes présentes.

Il convient donc dès à présent de retenir cette date dans votre agenda. Votre participation sera sollicitée.

A 21h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire



